

Déclaration FO au CSE du Lundi 26 Avril : Œuvres sociales

Issoire, le 26 Avril 2021

Nous sommes aujourd'hui consultés sur l'attribution d'un bon loisirs aux salariés.

Après lecture du tract de la Cgt du 02 avril à l'issu de la commission financière, FO prend acte du bilan 2020.

Sur le résultat de l'exercice 2020, il résulte un solde positif d'environ 288 000 € lié principalement à l'annulation des colonies été, et malgré la baisse de la dotation de 170 000 €.

Pour 2021, comme nous avons pu le lire, la dotation serait de 800 000€ et les sommes non-dépensées en 2020 seraient redistribuées en 2021 avec notamment un bon loisir de 100 € pour chaque salarié, ce qui équivaut à une dépense d'environ 150 000€.

Les gestionnaires actuels des œuvres sociales parlent de prudence, certes, mais il n'empêche qu'il propose ce genre de dépense, alors que les chèques vacances ont diminué et que, les colonies hiver ont été annulées à cause de la crise sanitaire. Mais où est la cohérence ?

Le constat et la conclusion font qu'il y a de l'argent au CSE.

La réserve au 31/12/2020 s'élève à environ 485 000 €. Réserve que FO avait estimé dès le mois de Janvier. A cela s'ajoute maintenant ce qui n'a pas été dépensé pour les colonies hiver, environ 140 000€, soit au moins 620 000€ de disponible à date ...

Alors oui, sur le fond, la dotation au CSE pour les œuvres sociales doit servir aux salariés. Mais sur la forme et sur la répartition proposée aujourd'hui nous ne pouvons pas cautionner.

FO l'a écrit, nous savions qu'il y allait avoir des réserves, et il n'y avait pas lieu de baisser les chèques vacances. Tout comme il y avait la possibilité de faire quelque chose pour les enfants qui ne sont pas partis en colonies en 2020 et pour qui c'étaient la dernière année de colonie.

Alors si le CSE a 150 000 € à dépenser... que ces sommes soient affectées à ce qui vient d'être évoqué. Mais visiblement ce n'est pas le choix fait par l'équipe gestionnaire des œuvres sociales.

Dans ces conditions, même si comme l'a écrit les gestionnaires des œuvres sociales, l'argent des œuvres sociales reste l'argent des salariés, et que FO est d'accord sur le principe, la vision de la gestion de l'argent des salariés n'est pas acceptable en tant que telle. FO s'abstiendra sur la proposition d'un bon loisirs de 100 €.